

Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil communautaire  
du 26 septembre 2024

**Délibération n°2024-144 - Finances – Communication du rapport d'observations  
définitives de la Chambre Régionale des Comptes – Cahier n°1 portant sur la gestion  
déléguée – Exercices 2017 et suivants**

Membres élus	61
Membres en exercice	61
Présents ou représentés	56
Ne prend pas part au vote	0
Votants	56
Abstention	0
Suffrage exprimés	56
Majorité absolue	29
Pour	56
Contre	0

L'an deux mil vingt-quatre, le 26 septembre, à compter de 19h00 le conseil communautaire, régulièrement convoqué en date du 20 septembre, s'est réuni Salle de la Samoisienne à Samois-sur-Seine, sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY.

Membres présents :

M. Pascal GOUHOURY, Président.

Mmes Estelle BERTÉE, Françoise BICHON-LHERMITTE, Francine BOLLET, Isabelle BOLGERT, Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE (à partir de la délibération N°2024/132), Véronique FÉMÉNIA, Anne GHYSSENS, Anne-Sophie GUERIN, Marie HOLVOET, Lamia KORT, Isabelle MARIE, Naciba MESSAOUDI, Marie-Charlotte NOUHAUD, Pascale TORRENTS-BELTRAN, et Nathalie VINOT.

MM. Christophe BAGUET, Christian BOURNERY, Michel CALMY, Michel CHARIAU, Romain COQUERY, Jean-Claude DELAUNE, David DINTILHAC, Thibault FLINE, Patrick GAUTHIER, Julien GONDARD (à partir de la délibération N°2024/132), Francis GUERRIER, Pascal GROS, Jean HÉLIE, Fabrice LARCHÉ (à partir de la délibération N°2024/132), Olivier MAGRO, Yann MOREAU, Nicolas PIERRET, Jean-Philippe POMMERET, Patrick POCHON, Daniel RAYMOND, Thierry REYJAL, Alain RICHARD, Laurent ROUSSEL, Laurent SIGLER, Gérard TAPONAT, Alain THIERY, Cédric THOMA, Yannick TORRES, Vitor VALENTE et Anthony VAUTIER.

Membres ayant donné pouvoir :

Mme Dominique LHOSTIS à M. Pascal GOUHOURY

Mme Cécile PORTE à M. Fabrice LARCHÉ (à partir de la délibération N°2024/132)

Mme Gwenaël CLER à Mme Francine BOLLET

Mme Hélène MAGGIORI à M. Laurent ROUSSEL

Mme Judith REYNAUD à M. Thibault FLINE

Mme Chantal PAYAN à M. Vitor VALENTE

Mme Sonia RISCO à M. Anthony VAUTIER

Mme Marie-Laure VASSEUR à M. Christian BOURNERY

M. Thomas IANZ à Mme Marie-Charlotte NOUHAUD  
Mme Sandrine-Magali BELMIN à Mme Nathalie VINOT  
Mme Audrey TAMBORINI à M. Cédric THOMA

Membres absents :

Mme Aurélie BRICAUD

M. Michaël GOUÉ

Mme Sophie BERTHOLIER

M. Frédéric VALLETOUX

Mme Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE (pour le vote du procès-verbal du 27 juin 2024 et des délibérations N°2024/129 à N°2024/131)

M. Julien GONDARD (pour le vote du procès-verbal du 27 juin 2024 et des délibérations N°2024/129 à N°2024/131)

M. Fabrice LARCHÉ (pour le vote du procès-verbal du 27 juin 2024 et des délibérations N°2024/129 à N°2024/131, et N°2024/150)

Mme Cécile PORTE (pour le vote du procès-verbal du 27 juin 2024 et des délibérations N°2024/129 à N°2024/131, et N°2024/150)

M. Romain COQUERY (pour les votes des délibérations N°2024/144 à N°2024/147)

M. Francis GUERRIER (pour le vote de la délibération N°2024/145)

Mme Anne GHYSSENS (pour le vote de la délibération N°2024/145)

Mme Pascale TORRENTS-BELTRAN (pour le vote de la délibération N°2024/147)

M. Michel CALMY (pour le vote de la délibération N°2024/149)

M. Yannick TORRES (pour le vote de la délibération N°2024/150)

Mme Marie HOLVOET (pour le vote de la délibération N°2024/158)

M. Olivier MAGRO (pour le vote de la délibération N°2024/158)

Mme Anne-Sophie GUERIN (pour le vote de la délibération N°2024/159)

Membres n'ayant pas pris part au vote :

M. Yann MOREAU, M. Patrick GAUTHIER, M. Cédric THOMA (pouvoir Mme Audrey TAMBORINI) ne prennent pas part au vote de la délibération N°2024/147.

Secrétaire de Séance :

Mme Françoise BICHON-LHERMITTE

**Références juridiques :**

- **Code des juridictions financières, notamment, les articles L. 243-6 et R. 243-13**

**Rapporteur : Mme Véronique FEMENIA**

Ce point a été présenté à la commission finances, ressources humaines et mutualisation du 17 septembre 2024.

Par courrier en date du 26 mai 2023, la Chambre Régionale des Comptes a informé le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau de sa décision de procéder au contrôle des comptes et de la gestion de la CAPF, à compter de l'exercice 2017 jusqu'à la période la plus récente, en application des articles L. 211-3, L. 211-4, L. 211-5 et R. 243-1 du code des juridictions financières.

Ce contrôle des comptes et de la gestion s'inscrit dans le cadre de travaux communs des juridictions financières relatifs à la gestion déléguée par les collectivités territoriales pour le rapport sur les finances publiques locales de 2024.

Aussi, le calendrier propre à la formation inter juridiction en charge des travaux des Chambres Régionales des Comptes sur la gestion déléguée a conduit la chambre à scinder en deux volets le contrôle des comptes et de la gestion de la CAPF :

- Un premier rapport est consacré à la gestion déléguée
- Un second rapport est consacré au contrôle organique.

La notification de deux rapports distincts doit donner lieu, aux termes de l'article L. 243-6 du code des juridictions financières, à deux communications distinctes de l'exécutif à l'assemblée délibérante, dès sa plus proche réunion.

Par courrier en date du 10 juillet 2024, la Chambre Régionale des Comptes a notifié au Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau le rapport d'observations définitives et ses réponses concernant le cahier n°1 relatif à la gestion déléguée portant sur les exercices 2017 et suivants.

Conformément aux dispositions des articles L. 243-6 et R. 243-16 du code des juridictions financières, ce rapport et la réponse jointe sont rendus publics dès la tenue de la première réunion de l'assemblée délibérante suivant sa réception.

Ainsi, il est proposé à l'assemblée, après en avoir débattu, de prendre acte de la communication du rapport d'observations définitives et ses réponses, concernant le cahier n°1 relatif à la gestion déléguée des exercices 2017 et suivants, joint, en annexe.

**Décision :**

Après en avoir débattu et délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, prend acte de la communication du rapport d'observations définitives et ses réponses concernant le cahier n°1 relatif à la gestion déléguée portant sur les exercices 2017 et suivants joint en annexe.

Fait les jours, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance

Françoise BICHON-LHERMITTE

Certifié exécutoire le - 3 OCT. 2024  
Date de mise en ligne le - 3 OCT. 2024  
Notification le  
AR Préfecture 077-200072346-

Pour extrait conforme,

Le Président,



Pascal GOUHOURY

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site [www.pays-fontainebleau.fr](http://www.pays-fontainebleau.fr) et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
077-200072346-20241003-2024-144-DE  
Date de réception préfecture : 03/10/2024